

<https://www.fenvac.eu/xynthia-il-y-a-8-ans-la-vendee-se>



Xynthia. Il y a 8 ans, la Vendée se réveillait meurtrie

- Revue de presse -

Publication date: mercredi 28 février 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

La tempête était annoncée, mais personne n'a vu venir la catastrophe. Elle fera 29 morts, ce 28 février 2010, à La Faute-sur-Mer. La commémoration a lieu dimanche.

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, l'océan vient s'engouffrer entre le Lay et l'océan, se jouant des digues, et piégeant les habitants de La Faute-sur-Mer dans leurs maisons.

Le dimanche matin, la tragédie s'étale sous les yeux de la France entière. La commune est sous les eaux, vingt-neuf habitants ont perdu la vie dans des conditions épouvantables.

Un drame national

Vingt-neuf personnes décédées à La Faute-sur-Mer, plus vingt autres à travers la France. Le bilan humain de la tempête Xynthia est tragique.

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, viendra plusieurs fois en Vendée, une première fois à La Faute-sur-Mer, le 1er mars, puis une seconde fois, le 16 mars, à Bouin et La Roche-sur-Yon, pour évoquer la stratégie de l'État destinée à protéger les habitants.

François Fillon, alors Premier ministre, assistera aux obsèques de plusieurs victimes, le 4 mars, en la cathédrale de Luçon.

Le cafouillage de l'État

Après le temps du drame, puis celui du deuil, vient celui des décisions radicales, jugées parfois brutales, de l'État, qui a défini des zones noires, appelées ensuite zones de solidarité, pour empêcher de nouveaux drames.

Dans ces zones, l'État a racheté les maisons (près de 600), pour les détruire. Une décision mal vécue par de nombreux habitants, qu'ils aient été, ou non, victimes. La Cour des comptes évoquera des rachats « précipités ». Au total, entre rachats de maisons et expropriations, l'État aura déboursé autour de 180 millions d'euros.

Le temps des procès

René Marratier, l'ancien maire de La Faute, a été condamné à deux ans de prison avec sursis pour homicides involontaires et mise en danger de la vie d'autrui. Les trois autres prévenus ont été relaxés.

L'arrêt de la cour d'appel de Poitiers a été rendu en avril 2016. Mais le cycle des procédures judiciaires n'est toujours pas achevé. La Cour de cassation devrait examiner, sans doute mardi 6 mars, le pourvoi en cassation de l'Association des victimes des inondations de La Faute-sur-Mer (Avif).

Par ailleurs, le tribunal administratif vient d'accorder les toutes premières indemnisations aux victimes, huit ans après

la tempête.

La difficile et lente reconstruction

Commune endeillée, image irrémédiablement abîmée, ressources exsangues, indemnisations à verser aux victimes, assurance, la Smacl en l'occurrence, qui s'appuie sur une clause dérogatoire pour ne pas avoir à couvrir les condamnations infligées à la commune par le tribunal administratif. Depuis huit ans, rien n'a été épargné à la commune, qui a payé un très lourd tribut à la tempête Xynthia. Elle se remet lentement.

Un golf a été réalisé à l'emplacement des lieux du drame, un parc urbain pourrait voir le jour en lieu et place de l'ancien camping fermé depuis la tempête, un centre équestre est envisagé. Parallèlement, les travaux de protection se poursuivent.

Commémoration ce dimanche à 11 h

À l'invitation des familles des victimes, la commémoration aura lieu dimanche 4 mars 2018, à partir de 11 h. Le rassemblement est prévu sur le parking, place du docteur Pacaud. Il sera suivi d'une marche silencieuse le long de la rive du Lay vers l'emplacement du lieu de commémoration et d'un dépôt de gerbes.

Source : Ouest France

Auteur : Philippe ECALLE

Date : 28/02/18